Programme mare

Modifié le 11/12/24

Les mares sont de petits milieux naturels mais qui jouent, à leur échelle, un rôle majeur en matière de biodiversité, de paysage, d'hydraulique ou encore d'épuration pour l'eau. Le réseau des mares présentes sur le territoire de la Métropole constitue ainsi un enjeu fort pour la Trame Verte et Bleue locale.

C'est pourquoi la Métropole a décidé d'engager une politique ambitieuse afin de préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine naturel. Elle a ainsi lancé en 2011 un programme d'action, dénommé « programme MARES ».

Un travail d'accompagnement personnalisé est proposé depuis le 1er janvier 2014 auprès de tous les habitants et de toutes les entreprises ou organismes présents sur le territoire de la Métropole.

Si vous souhaitez créer une mare ou si vous êtes déjà propriétaire de mares et que vous vous posez des questions sur la bonne gestion écologique de votre mare,
un conseiller de la Métropole est à votre disposition gratuitement. Il peut se déplacer chez vous pour vous accompagner dans votre projet et répondre à vos questions.

Le programme

- Localiser et caractériser de façon systématique tous les points d'eau permanents (hors étang et points d'eau liés aux anciens sites d'extractions) du territoire métropolitain, soit 930 sites estimés actuellement,
- Inventorier les mares jugées prioritaires pour leurs rôles en matière de biodiversité, en privilégiant notamment les mares publiques.
- Mettre en évidence les connexions existantes ou à restaurer, à l'aide d'indicateurs basés sur la capacité de dispersion de certaines espèces cibles (tritons, libellules…).
- Engager des travaux de restauration des mares, et conforter le réseau avec la création de nouvelles mares,
- Développer les actions d'éducation à la nature en s'appuyant sur le réseau des mares.

Les objectifs

- Mieux connaître le réseau de mares du territoire et son fonctionnement afin notamment de le prendre en compte dans les documents d’urbanisme,
- Sensibiliser les propriétaires de mares sur les bonnes pratiques de gestion de ces espaces,
- Inciter les propriétaires à engager des travaux de restauration écologique,
- Devenir exemplaire dans la gestion des mares publiques afin notamment de favoriser leur valorisation pédagogique.

Table des matières